

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

Compte rendu de la réunion du 27 janvier 2009

Date : 27/01/2009	Lieu : DIREN PACA	Heure : 9 h 30	Compte rendu approuvé le : 12/03/09
-------------------	-------------------	----------------	-------------------------------------

Documents préparatoires (format numérique) déposés sur l'espace CSRPN (site Internet DIREN) ou diffusés par mail:

- Documents relatifs aux dossiers présentés en séance pour avis (2 DOCOB ; Projet PN Calanques)
- Rapport de M. Barbero et D. Bellan-Santini sur l'avant-projet PN Calanques

Documents présentés/diffusés en séance :

- Diaporama relatifs aux sites Natura 2000 examinés
- Diaporama projet PN Calanques
- Diaporama étude « Corridors »

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Rapport d'activités annuel
- Comptes rendus du groupe de travail du 12/01/2009 pour le site de 'Vachères' (SIC FR9302008) et du 19/01/2009 pour les sites de 'Camargue' (SIC FR9301592 et ZPS FR9310019)
- Avis N° 2009-1 ; 2009-2 ; 2009-3

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Compte rendu d'activités 2008 et programme de travail annuel
- **Programme NATURA 2000**
- ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site « SIC FR9301592 et ZPS FR9310019 CAMARGUE"
- ✓ **Pour avis** : Document d'objectifs du site « SIC FR9302008 VACHERES"
- **Pour avis** : Présentation de l'avant projet pour la création du Parc National des Calanques ;
- **Etudes méthodologiques** : Définition des corridors écologiques à l'échelle d'un SCOT
- **Questions diverses**

Étaient présents les membres du CSRPN :

M. ALZIAR G.
M. BARBERO M.
Mme BELLAN-SANTINI D.
M. COROT D.
M. COSSON E.
M. DUMONT B.
M. GRILLAS P.

M. MOUTTE P.
M. NAPOLEONE CI.
M. ROUSSET CI.
M. TARDIEU CI.
M. VERLAQUE M.
M. VIDAL E.

Membres du CSRPN non présents :

M. BACHIMON P. (excusé)
Mme BERNARD-LAURENT A. (excusée)
M. CHAPPAZ R.
M. CHEYLAN G. (excusé)

M. FRANCOUR P. (excusé)
M. MAGNIN F.
M. MAUREL N. (excusé)
M. MEDAIL F. (excusé)
M. ORSINI P.
M. QUEZEL P.

Également présents (selon les dossiers):

DIREN : Mme MEYER D. ; Mme PICHOU M.; Mlle RAQUET V.; M. SALLES J.M; Mme VIDAL I.. ; Mme BASSUEL S. ; Mme BERLIN S.
SGAR PACA : Mme BRULE Karine
PNR Camargue : M. VIANET R.; Mme MAROBIN D.; M. ARNASSANT S.
GIP Calanques : M. LAFOND J. M.
DDEA 04 : M. JOUANELLE Ph.
PNR Luberon : Mme BOURLON S. ; M. FRAPA P.
BE GOMILA : M. GOMILA H.

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du CSRPN du 23 octobre 2008 est adopté sans modification.

2. Compte rendu d'activité annuel et programme de travail 2009

Le compte rendu annuel d'activités, présenté par D. MEYER, doit être complété pour faire apparaître la contribution des membres à diverses missions telles que l'étude « Trame verte et bleue », le comité de suivi ITER, le suivi des mesures compensatoires du PAM ainsi que l'animation de l'inventaire du patrimoine géologique.

La programme de travail 2009 comprend principalement le suivi de NATURA 2000 (voir détail ci dessous). Plusieurs dossiers de RNR (renouvellement) et RN (plans de gestion) sont également prévus ainsi qu'une présentation et débat sur des programmes de fond ou des dossiers d'actualité (ex : CITES, plans nationaux d'action espèces, trame verte et bleue, etc.). Les groupes de travail (Natura, espèces) continuent d'être proposés en fonction des besoins.

Programme de travail 2009 Natura2000

- Nombre de réunions de cadrage préalable à l'élaboration du DOCOB (RCPE) à lancer en 2009 = 22 réunions pour 32 sites (certains DOCOB traitent de plusieurs sites comme par exemple 1 SIC et 1 ZPS)

Nombre de RCPE à lancer	Département concerné	Nombre de sites concernés
2	04	2
1	05	1
7	06	12
5	13	7
4	83	6
3	84	4

- Nombre de T0/T1 attendus en 2009: 22 soit 22 DOCOB en Plénier du CSRPN concernant 25 sites

L'objectif 2010 émanant de l'Europe a été rappelé comme étant un objectif prioritaire. Les membres du CSRPN présents ont souhaité que les T0/T1 fassent toujours l'objet d'un examen et d'une présentation en séance plénière. Des propositions ont été formulées par les membres du CSRPN pour que les 22 docobs puissent être étudiés par leurs rapporteurs scientifiques et les autres membres du CSRPN, sans pour autant multiplier les séances plénières.

Proposition retenue (1 vote contre, 1 abstention) :

Les diagnostics biologiques et socio-économiques ainsi que les enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés, seront présentés dans leur intégralité lors du Groupe de Travail (GT) préalable au Plénier du CSRPN (PL).

-Au terme de ce GT, si le contenu des T0 et T1 est considéré comme complet et en accord avec les cahiers des charges, et si les conclusions du GT sont favorables, une brève présentation sera exposée aux membres du CSRPN par l'opérateur et le(s) rapporteur(s) scientifique(s) pendant le PL, sans débat.

- Dans le cas contraire, des compléments seront apportés et le débat sera ouvert lors du PL.

Les GT sont ouverts à tous les membres du CSRPN souhaitant y participer. Il est souhaitable que les non-présents fassent parvenir au pôle Natura2000 de la DREAL PACA leurs commentaires au préalable pour que l'assistante scientifique puisse les communiquer.

- Nombre de T2 attendus en 2009: 27 concernant 27 sites (dont 15 sites ont leur T0/T1 dû en 2009)

3. Document d'objectifs du site «CAMARGUE» (SIC FR9301592 et ZPS FR9310019)

Opérateur : Parc Naturel Régional de Camargue (PNR C)

Rapporteurs scientifiques :

Mme Denise Bellan-Santini (partie marine du SIC)

M. Paul Moutte (partie terrestre du SIC)

M. Jacques Blondel (ZPS) excusé

L'opérateur présente le site à l'aide d'un diaporama détaillant les diagnostics biologique et socio-économique, suivi des enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés. Il annonce avoir déjà intégré une partie des remarques faites lors du groupe de travail du 19 janvier 2009.

Les rapporteurs scientifiques présentent leurs observations ainsi que les principales conclusions du groupe de travail (cf. compte-rendu correspondant).

Les commentaires concernant la partie SIC FR9301592 seront intégrés dans la prochaine version du tome 1. Pour la partie ZPS FR9310019, les modifications à apporter sont trop importantes pour que le document puisse être présenté ce jour. L'opérateur procédera aux compléments et corrections demandés et présentera ces éléments à un nouveau groupe de travail à fixer fin avril 2009.

Remarques complémentaires formulées en séance plénière

Commentaires généraux sur le Tome 1:

- Les membres du CSRPN félicitent l'opérateur pour la partie de la présentation relative aux activités socio-économiques.
- Le document est globalement bien rédigé mais n'est pas assez détaillé ni assez centré sur Natura2000. Il semble y avoir eu quelques difficultés à s'adapter à la démarche Natura2000, différente de la logique de Parc.
- Un travail d'amélioration du tome 1 a été réalisé, et devra être poursuivi. La Camargue est un site emblématique qui est très connu des pays d'Europe du Nord. Le DOCOB doit être exemplaire.
- Il convient de faire apparaître davantage les particularités du territoire, en faisant ressortir que la Camargue constitue un milieu de vie extrême.
- La note de synthèse est imparfaite: l'absence de bibliographie la rend peu exploitable et les objectifs de conservation sont trop génériques.
- Des références bibliographiques sont également absentes du Tome 1, et les documents existants ne sont pas suffisamment exploités : par exemple certains travaux incontournables comme ceux de B. PICON, auraient dû être pris en compte.
- L'aspect quantitatif manque parfois. Les chiffres étant trop souvent ramenés à un pourcentage. Certains chiffres sont à détailler: par exemple, distinguer l'agriculture intensive de l'agriculture extensive qui s'approche le plus du fonctionnement naturel, ce qui est important pour la mise en œuvre de contrats. La difficulté est que certaines données quantitatives existent, mais ne sont pas sectorialisées (par ex. rapport sur les mollusques).
- Des tableaux de croisement sont à rajouter : diversité biologique/activités socio-économiques, habitats/espèces.
- D'une manière générale, il convient de mieux illustrer la complémentarité Homme/Nature symbolique de la Camargue, à l'origine d'une diversité qui a structuré le paysage camarguais apprécié de tous.
- Les cartes illustrant la partie générale du Tome 1 sont peu lisibles : elles mériteraient de figurer à une échelle plus lisible dans l'atlas cartographique.
- D'autres cartes devraient être ajoutées: sur les usages (par ex. zones de pêche des telliniers), les unités géomorphologiques, les terrains gérés, le foncier, les zones d'activités (différenciées des zones naturelles), les points faibles rendant certains secteurs inondables (prise en compte de l'évolution des zones inondables)
- De même, devraient figurer dans le document les schémas présentés en séance (réseau hydraulique souterrain, topographie montrant que la Camargue n'est pas plate,...)

Partie terrestre:

- La carte des habitats d'intérêt communautaire est bien faite (les ripisylves du petit Rhône, hors du SIC, seront répertoriés dans le cadre de la ZPS).
- La partie faune est insuffisamment développée et illustrée dans le corps du document, notamment pour les espèces DH2.
- En outre, la Camargue est réputée pour son entomofaune: cette partie devra être développée, en citant certaines espèces DH4 liées aux sansouires et aux taureaux ou encore le papillon *Zerynthia polyxena* ayant pour plante hôte l'*Aristolochia rotunda*. Les données sur la Diane (données de l'OPIE) seront mises sous forme de fiche en précisant que l'espèce n'est pas DH2. Lorsque des données existent il faut les retranscrire, au moins sommairement, dans le DOCOB.
- Une précision pourrait être apportée concernant l'ivermectine: effet indirect sur oiseaux et chauves-souris, par l'intermédiaire de l'entomofaune.
- Il faudra indiquer que la gestion pastorale des près salés ne s'effectue désormais plus en Camargue mais en Crau, que les phragmitaies diminuent à cause de l'activité cynégétique alors que pour les marais à potamots c'est l'inverse puisque les chasseurs sont souvent propriétaires de marais de chasse.
- Les enjeux de conservation doivent être exprimés par rapport aux Habitats et espèces des Directives : les enjeux proposés devront être modifiés dans cet esprit.

Partie marine:

Certains membres du CSRPN regrettent que la partie marine de ce DOCOB soit quasi-inexistante, or il est très important d'obtenir un état 0 pour le milieu marin.

- Quatre problèmes ont été mis en avant, et sont à traiter dans le DOCOB: (1) le chalutage excessif, qui représente à priori un rendement économique considérable pour les pêcheurs 'pirates' (une estimation du tonnage peut-être faite à partir du nombre d'heures de chalutage), (2) le braconnage, l'abus d'usage pour les tellines et échasses, (3) les occupations illégales du littoral (cabanon), (4) le patrimoine épave. De manière générale les problèmes socio-économiques doivent être abordés de manière plus franche.
- La région PACA a un devoir tout particulier envers la conservation de l'habitat prioritaire 1150, qui doit faire l'objet d'une attention particulière dans ce DOCOB. Le problème de la saliculture est à approfondir: elle aurait un impact positif sur l'habitat 1150, contrairement à d'autres habitats. Il serait intéressant d'évaluer les scénarii liés à l'arrêt de la saliculture : laisser place à un environnement plutôt naturel semble difficile puisque la Camargue est « artificielle » et l'option de remplacer la saliculture par de l'aquaculture, beaucoup plus impactante, n'est pas écologiquement viable.

Au terme de la présentation de la partie SIC (FR9301592) du DOCOB, M. Barbero félicite l'opérateur pour les améliorations déjà apportées et propose que soit organisé prochainement un groupe de travail CSRPN-COPIL en Camargue et sur le terrain.

Décision du CSRPN (Cf. Avis N°2009- 1 joint): le conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider la partie Tome 1 du DOCOB du SIC (FR9301592) sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence.

4. Présentation de l'avant-projet pour la création du Parc National des Calanques

En introduction M. Barbero rappelle l'implication des membres du CSRPN dans ce projet et les en remercie. Il s'agit en particulier de P. Moutte – rapporteur du site Natura 2000 terrestre, J. Harmelin, rapporteur du site Natura 2000 terrestre et de D. Bellan Santini, présidente du comité scientifique.

Le projet est présenté par Jean-Marie Lafond, directeur du GIP des Calanques. Il reprend les principaux éléments du dossier de présentation de l'avant-projet constitué d'une synthèse et de 3 cahiers (Etat des Lieux, Enjeux-objectifs, annexes) qui a été mis à disposition au préalable sur l'Extranet CSRPN. J-M. Lafond rappelle que le CSRPN est consulté par le GIP des Calanques par courrier du 14 novembre en application de l'article R332-4 du code de l'environnement. Un rapport a été préparé par Marcel BARBERO et Denise BELLAN-SANTINI, et préalablement soumis par voie électronique aux membres du conseil. Il a été transmis au GIP des Calanques afin de respecter les délais de consultation.

Le dossier doit être examiné en conseil interministériel des Parcs Nationaux le 13 février prochain. Une synthèse des avis émis sur le dossier sera transmise par le GIP au Ministère dans les jours qui viennent. Un avis du Préfet sera également élaboré. L'avis du CSRPN pourra donc être pris en compte.

Il est rappelé que la prise en considération, qui fera l'objet d'un arrêté du premier ministre, porte uniquement sur les périmètres ayant vocation à être classés en cœur de Parc National (et non sur l'aire optimale d'adhésion ou l'aire maritime adjacente). C'est pourquoi il est proposé que la discussion porte principalement sur la définition des périmètres proposés en cœur de parc national. Il est précisé que le dossier a été examiné par le CNPN le 11 décembre, et la teneur de cet avis est communiqué aux membres du conseil.

D. Bellan-Santini rappelle que le conseil scientifique s'est prononcé favorablement sur « l'enveloppe maximale » proposée dans le cadre du diagnostic de territoire, afin que tous les espaces protégés et gérés soient en zone cœur.

M. Barbero demande à ce que la Pointe Fauconnière, qui est déjà un site classé, soit proposée en cœur de Parc. Il rappelle l'intérêt écologique du secteur, et la logique, en terme de gestion également, qu'il y aurait à l'inclure en cœur. Il souligne que le projet de PN est déjà polynucléaire, et que rien ne s'oppose donc à avoir un cœur supplémentaire. C. Rousset souligne aussi l'intérêt géologique de cette zone.

M. Barbero regrette également que les terrains du CELRL sur la Côte bleue ne soient pas proposés en cœur. En effet, ceux-ci contribuent à une protection forte du littoral et renforceraient la cohérence du Parc National en terme d'interface terre-mer. D. Bellan-Santini souligne à ce sujet qu'il serait également souhaitable que le site Natura 2000 marin de la Côte Bleue soit proposé en cœur marin.

En conclusion, le conseil souligne la qualité du travail effectué par le GIP des Calanques. Il valide les conclusions des rapporteurs, et apporte un soutien chaleureux à cet avant projet. Il souligne l'impérative nécessité de prendre en considération à minima toutes les zones proposées en cœur dans l'avant-projet qui leur a été soumis. Il insiste enfin une fois encore sur la nécessité d'ambitions territoriales plus fortes, pour le cœur et la zone d'adhésion, qui doivent en particulier se traduire par :

➤ l'intégration en cœur terrestre :

- à l'Est, la Pointe Fauconnière sur les communes de Saint Cyr, Les Lecques et Bandol dont nombre de paysages, d'écosystèmes, de structures stratigraphiques, rappellent ceux du Cap Canaille et qui sont déjà un site classé,

- à l'Ouest, le massif de la Côte Bleue – qualifié de Petites Calanques sur les communes de Martigues, Sausset les Pins, Carry le Rouet, Ensûès la Redonne, le Rove, nombre d'espaces naturels appartiennent déjà au Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres.

➤ l'intégration en cœur marin :

- à l'Ouest, au droit du massif de la Nerthe, du vaste périmètre récemment proposé comme nouveau site Natura 2000 en mer « Côte bleue marine »

Décision du CSRPN (cf. Avis N° 2009- 2 joint) : le Conseil émet un **avis favorable** au classement en zone cœur des secteurs proposés dans l'avant-projet, et insiste sur la nécessité d'ambitions territoriales plus fortes, pour le cœur et la zone d'adhésion.

5. Document d'objectifs du site «VACHERES» (SIC FR9302008)

Opérateur : Parc Naturel Régional du Luberon (PNR L)
Rapporteur scientifique : Emmanuel COSSON

Une présentation détaillant les diagnostics biologique et socio-économique suivi des enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés a été effectuée par Mme Sophie Bourlon.

Au terme de la présentation, bien illustrée à ce propos, le rapporteur scientifique a rappelé les éléments du groupe de travail qui s'est tenu le 12 janvier 2009 (Cf. compte-rendu). Il a tenu à préciser que les élus sont très volontaires concernant la conservation d'arbres et de haies. La loi paysage de 1993 permettrait de conserver certains arbres.

Il a été rappelé que la cartographie des habitats d'intérêt communautaire ne faisait pas l'objet de ce DOCOB ainsi que cela avait été défini lors de la RCPE (Réunion Préalable à l'Elaboration du DOCOB). Le travail cartographique a été ciblé sur les habitats d'espèces des chiroptères et des insectes saproxyliques.

Toutefois, il a été demandé à l'opérateur de compléter la légende de cette cartographie par le listing des habitats d'intérêt communautaires (EUR27) connus dans chaque zone, avec la participation de G. Guende. Par exemple le travail constituera à préciser le type de chênaie mixte.

La note de synthèse a été faite sous forme d'une succession de tableaux. Ce procédé a été généralement apprécié par les membres du CSRPN, qui ont toutefois regretté l'absence de carte et de commentaires.

L'enjeu sur la Rosalie semble avoir été un peu trop surestimé. Il n'y a pas d'enjeu majeur sur ce site.

Les objectifs sont trop présentés sous forme de catalogue. Un regroupement par « zones de vie » ou thématique (linéaire, réseau hydraulique...) pourrait être envisagé.

Décision du CSRPN (Cf. Avis N°2009- 3 joint): le conseil, compte tenu des remarques formulées, propose de valider la partie Tome 1 du DOCOB du SIC (FR9302008) sous réserve de leur prise en compte par l'opérateur et de la modification du DOCOB en conséquence.

6. Elaboration d'une méthode de définition des corridors écologiques à l'échelle d'un SCOT

L'étude a été réalisée par H. Gomila et associés (Naturalia, GCP & Elisabeth Lauriol) à la demande de la DIREN. Elle propose une méthode d'évaluation des corridors et de leur fragilité. Suite à la présentation, les échanges portent sur :

- le choix des espèces indicatrices : le choix des espèces patrimoniales peut s'avérer réducteur (listes incomplètes pour certains groupes). Les espèces patrimoniales ne doivent pas faire oublier la nature ordinaire. Le choix des espèces retenues est prépondérant et doit être rigoureusement justifié ;
- Les seuils de distances utilisées pour les analyses fragilité (50 m) devront être justifiés, notamment par la sensibilité des espèces indicatrices ;
- L'analyse des menaces pourrait être nuancé, notamment en introduisant une distinction dans les « zones urbanisables » (zones denses pouvant être distinguées des zones diffuses) ;
- La question de l'opposabilité des continuums est soulevée ;
- La faisabilité de la démarche en terme de coût et de délai de réalisation fait également objet d'un questionnement.

7. Questions diverses

- ✓ Natura 2000 en mer : Comité scientifique maritime de façade

Dans le cadre de l'extension du réseau Natura2000 en mer, la Préfecture Maritime et les DIREN des régions de la façade méditerranéenne se sont interrogées sur l'opportunité de créer un comité scientifique maritime de façade. Ce comité n'aurait pas vocation à remplacer les CSRPN, seuls habilités à valider les DOCOB, mais à assurer un suivi de l'élaboration des différents DOCOBs de sites marins dans un double objectif de cohérence et de rationalisation des travaux, des études et des mesures.

Le CSRPN valide cette proposition sous réserve que l'organisation régionale et la qualité du travail réalisé en PACA ne soit pas entachées.

- ✓ Artemisia molinieri :

Suite à l'information apportée par M. BARBERO, le conseil soutient la demande d'un arrêté de biotope sur les mares à Artemisia molinieri, espèce endémique du Var. Ces mares présentent une concentration d'espèces protégées animales et végétales, dont A. molinieri est la plus emblématique.

- ✓ Information sur les travaux du groupe d'experts pour l'actualisation de la liste régionale d'espèces végétales protégées : D. MEYER fait un état de l'avancement des travaux dont les résultats seront présentés lors d'un prochain conseil.

- ✓ Dates des réunions plénières du premier semestre

- le 12 mars 2009
- le 26 mai 2009
- le 7 juillet 2009

La prochaine réunion plénière du CSRPN est fixée au jeudi 12 mars 2009

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17 h 00

Secrétaire de séance : DIREN

le Président du CSRPN : Pr. M. BARBERO

Signé

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA	
AVIS N° 2009 – 1 Date : 27/01/2009	
Objet : Document d'objectifs (Tome 1) du site « CAMARGUE » (N°FR9301509) au titre de la Directive Habitats « CAMARGUE » (N° FR9310019) au titre de la Directive Oiseaux	<u>Opérateur:</u> Parc Naturel Régional de Camargue <u>Rapporteurs scientifiques:</u> Jacques Blondel Denise Bellan-Santini Paul Moutte

« CAMARGUE » (N°FR9301509) au titre de la Directive Habitats

Le CSRPN réuni le 27 janvier 2009, a étudié la partie Tome 1 (Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés) du « Document d'objectifs » (DOCOB) du site. Le travail et la présentation ont été menés par le Parc Naturel Régional de Camargue.

La partie diagnostic biologique de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 19/01/2009 et a fait l'objet d'un compte rendu diffusé par la DIREN. Son contenu a été exposé aux membres du CSRPN par les rapporteurs scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2009 auquel est annexé le compte rendu du groupe de travail du 19/01/2009.

« CAMARGUE » (N° FR9310019) au titre de la Directive Oiseaux

La partie diagnostic biologique de ce site a été examinée en groupe de travail CSRPN du 19/01/2009 et a fait l'objet d'un compte rendu diffusé par la DIREN.

Au terme du groupe de travail, le contenu a été jugé insatisfaisant et n'a pas été présenté lors de la séance plénière du 27/01/2009.

Le diagnostic socio-économique, les enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés communs aux deux sites, ont bien été présentés lors du Plénier.

Le Conseil prend acte de ces informations. Ces éléments sont repris dans le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2009 auquel est annexé le compte rendu du groupe de travail du 19/01/2009.

Un seul DOCOB est réalisé pour les deux sites N°FR9301509 et FR9310019, faisant l'objet d'un avis unique.

Avis N° 2009-1: le Conseil, compte tenu des remarques formulées par le groupe de travail du 19/01/2009 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 27/01/2009, propose de valider la partie du Tome 1 du DOCOB concernant le SIC FR9301509 sous réserve que celles-ci soient prises en compte par l'opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence.

Par contre la partie du DOCOB concernant la ZPS FR9310019 n'a pas été validée. Des modifications doivent être apportées et seront examinées ultérieurement lors d'un groupe de travail restreint.

Les membres du conseil mandatent les rapporteurs scientifiques pour valider le document final avec l'appui de la DDEA 13 et de la DIREN.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel BARBERO

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2009 - 2

Date : 27/01/09	Objet : Avant-projet pour la création du Parc National des Calanques	Vote : unanimité
--------------------	--	---------------------

Le CSRPN réuni le 27 janvier 2009, a étudié le dossier : *Avant-projet pour la création du Parc National des Calanques*.

Le projet est présenté par Jean Marie LAFOND, directeur du GIP des Calanques. Le dossier de présentation a été mis à disposition au préalable sur l'Extranet CSRPN.

Le CSRPN est consulté par le GIP des Calanques (courrier du 14 novembre) en application de l'article R332-4 du code de l'environnement, préalablement à la présentation du dossier en conseil interministériel des Parcs Nationaux et à la prise en considération par le premier ministre. Le dossier a été examiné par le CNPN le 11 décembre, et la teneur de cet avis est communiqué aux membres du conseil.

Un rapport a été préparé par Marcel BARBERO et Denise BELLAN-SANTINI, et préalablement soumis par voie électronique aux membres du conseil. La discussion (point 4. du compte rendu) a principalement porté sur la définition des périmètres proposés en cœur de parc national, puisque ce sont ceux-ci qui doivent faire l'objet de la prise en considération.

Le conseil souligne la qualité du travail effectué par le GIP des Calanques. Il valide les conclusions des rapporteurs, et apporte un soutien chaleureux à cet avant projet. Il souligne l'impérative nécessité de prendre en considération a minima toutes les zones proposées en cœur dans l'avant-projet qui leur a été soumis. Il insiste enfin une fois encore sur la nécessité d'ambitions territoriales plus fortes, pour le cœur et la zone d'adhésion, qui doivent en particulier se traduire par :

- l'intégration en cœur terrestre :
 - à l'Est, la Pointe Fauconnière sur les communes de Saint Cyr, Les Lecques et Bandol dont nombre de paysages, d'écosystèmes, de structures stratigraphiques, rappellent ceux du Cap Canaille et qui sont déjà un site classé,
 - à l'Ouest, le massif de la Côte Bleue – qualifié de Petites Calanques sur les communes de Martigues, Sausset les Pins, Carry le Rouet, Ensûs la Redonne, le Rove, nombre d'espaces naturels appartiennent déjà au Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres.
- l'intégration en cœur marin :
 - à l'Ouest, au droit du massif de la Nerthe, du vaste périmètre récemment proposé comme nouveau site Natura 2000 en mer « Côte bleue marine »

: Avis N° 2009- 2 : le conseil émet un **avis favorable** au classement en zone cœur des secteurs proposés dans l'avant-projet, et insiste sur la nécessité d'ambitions territoriales plus fortes, pour le cœur et la zone d'adhésion.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel Barbero

Signé

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA	
AVIS N° 2009 – 3 Date : 27/01/2009	
Objet : Document d'objectifs (Tome 1) du site « VACHERES » (N°FR9302008) au titre de la Directive Habitats	<u>Opérateur</u> : Parc Naturel Régional du Lubéron <u>Rapporteur scientifique</u> : Emmanuel Cosson

Le CSRPN réuni le 27 janvier 2009, a étudié la partie Tome 1 (Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation hiérarchisés) du « Document d'objectifs » (DOCOB) du site. Le travail et la présentation ont été menés par le Parc Naturel Régional du Lubéron.

La partie diagnostic biologique de ce DOCOB a été examinée en groupe de travail CSRPN du 12/01/2009 et a fait l'objet d'un compte rendu diffusé par la DIREN. Son contenu a été exposé aux membres du CSRPN par le rapporteur scientifique.

Le Conseil prend acte de ces informations. Des remarques complémentaires sont apportées en séance plénière, remarques qui sont reprises dans le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2009 auquel est annexé le compte rendu du groupe de travail du 12/01/2009.

Avis N° 2009-3: le Conseil, compte tenu des remarques formulées par le groupe de travail du 12/01/2009 complétées des remarques formulées durant la séance plénière du 27/01/2009, propose de valider le Tome 1 du DOCOB concernant ce site sous réserve que celles-ci soient prises en compte par l'opérateur et que le DOCOB soit modifié en conséquence. Les membres du conseil mandatent le rapporteur scientifique pour valider le document final avec l'appui de la DDEA 04 et de la DIREN.

Le président du CSRPN : Pr. Marcel BARBERO

